

Actualités

Le Doberman nouveau est arrivé

C'est officiel : le Doberman porte dorénavant les oreilles naturelles. C'est la conséquence de l'application de la convention européenne sur les animaux de compagnie. *« Tous les chiens nés en France ou à l'étranger après le 30 avril 2004 et ayant les oreilles coupées sont interdits en concours et en exposition en France, indique le ministère de l'Agriculture. Ils ne peuvent ni être confirmés ni inscrits au LOF à titre initial, au titre de la descendance, de l'importation ou inscrits sur un livre d'attente. »*

Il faudra donc s'appliquer au nouveau look de la race. Selon le Doberman club de France, l'oreille a chassé le sentiment de frayeur que certains pouvaient éprouver à la vue d'un Doberman et ce nouveau look voit apparaître depuis peu une nouvelle catégorie d'amateurs. Ce serait même une occasion de développer l'esprit de loisir de ce chien. Cette association a pour but de promouvoir la race et de veiller à son amélioration. La Société centrale canine, à laquelle la DCF est affiliée, précise quand même que la coupe des queues reste autorisée, la France ayant demandé à être exemptée de cette disposition.

En savoir plus : <http://dobermann-club-france.asso.fr>

